ardèche
LE DÉPARTEMENT

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2017

COMMISSION PERMANENTE

©Guillaume Fulchiron

www.ardeche.fr

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/SM

Privas, le 6 Novembre 2017

RELEVE DES DELIBERES DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 6 NOVEMBRE 2017

DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE : Camille JULLIEN

Présent(e)s : ALLEFRESDE Laurence, BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, DALVERNY Jérôme, DUBAY Jacques, DUBOIS Sylvie, DUCHAMP Denis, FEROUSSIER Christian, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, MAISONNAT Pierre MALFOY Christine, PALIX Dominique, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, SAULIGNAC Hervé, SERRE Laëtitia, TERRASSE Pascal, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne, WEISS Maurice.

Absents excusés : CHAZE Max (Pouvoir à Sabine BUIS), L'HERMINIER Raoul (Pouvoir à BASTIDE Bérengère).

Mission 1 : ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Politique 1 : Développement économique

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**
  - DIRECTION: Territoires
    - SERVICE : Tourisme, Agriculture et Relations aux Territoires

1 . 1 AIDE DIRECTE AUX ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

A l'Unanimité,

Attribue au titre du règlement d'aide aux industries agroalimentaires du Département une subvention de 57 252 € à la société Fromagerie de la Vallée de l'Ormèze pour la réalisation d'investissement matériel sur la Commune de Gilhoc-sur-Ormèze.

Cette subvention représente 10 % d'une dépense éligible évaluée à 572 522 €.

Approuve les termes de la convention attributive de subvention présentée en annexe.

Autorise le Président du Département à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction (programme ADE) du budget départemental.

Mission 2 : AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES

Politique 1 : Routes et mobilités alternatives

- DIRECTION: Routes et Mobilités
  - SERVICE : Entretien, Exploitation Gestion du domaine public

2 . 3 CONVENTIONS DE DENEIGEMENT INTERVENTIONS SUR VOIES COMMUNALES

A l'Unanimité,

Approuve les 5 conventions, ci-annexées, relatives aux opérations de déneigement concernant l'organisation de la viabilité hivernale entre le Département de l'Ardèche et les communes de Beaumont, La Souche, Le Béage, Loubaresse et Saint Martial.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département, les conventions établies sur ces bases.

2 . 4 CONVENTION POUR L'EXPLOITATION ROUTIERE DU PONT DE SERRIERES

A l'Unanimité,

Approuve les termes du projet de convention ci-annexé concernant la gestion, la surveillance, la réparation du pont suspendu et l'organisation de la viabilité hivernale sur la RD 820 à Serrières entre le Département de l'Ardèche et le Département de l'Isère.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer la convention au nom du Département de l'Ardèche.

- SERVICE : Pilotage Routes

2 . 5 TRAVERSES

A l'Unanimité,

Valide le dossier présenté par la commune de SOYONS

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 70 354,20 euros à la commune de SOYONS pour l'aménagement de la traverse d'agglomération,

Approuve et Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département, la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune de SOYONS pour la réalisation de l'aménagement de traversée d'agglomération de la RD86.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP RHEABILITATION (VOIRREHAB 2017/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

Valide le dossier présenté par la commune de LARGENTIÈRE

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 79 603.13 euros à la commune de LARGENTIERE pour l'aménagement de la traverse d'agglomération,

Approuve et Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département, la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune de LARGENTIERE pour la réalisation de l'aménagement de traversée d'agglomération de la RD305.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP RHEABILITATION (VOIRREHAB 2017/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

Valide la demande d'avenant présenté par la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS,

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation complémentaire de 28 991,76 euros.

Approuve et Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département, l'avenant à la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune de Vernoux en Vivarais pour la réalisation de travaux complémentaires sur la traverse d'agglomération sur la Rd 2.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP RHEABILITATION (VOIRREHAB 2017/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

Considérant qu'une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction de la délibération n° 6.18.1 du 6 mars 2017 relative à l'attribution de la participation pour l'aménagement de la traverse d'agglomération de la commune de VEYRAS sur la route départementale 460 d'un montant de 25 518,00 euros,

Approuve et Autorise la rectification du montant délibéré de la participation afin de le rendre conforme au rapport et projet de convention présentés en mars 2017 soit un montant de 28 518,00 euros en lieu et place des 25 518,00 euros délibérés en mars 2017. Cette rectification n'apporte aucune incidence budgétaire.

Les crédits nécessaires sont engagés sur l'AP RHEABILITATION (VOIRREHAB 2017/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

2 . 6 MOBILITES ET SECURITE DES DEPLACEMENTS

(Délibérations dans l'ordre du rapport)

A l'Unanimité,

<u>Délibération n° 3</u> : Aires de covoiturage

Approuve le nouveau plafond de subvention fixé à 7 000 € ainsi que les subventions à attribuer aux collectivités conformément aux projets de conventions ci-annexés.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département lesdites conventions.

Les crédits nécessaires seront engagés sur le programme COVOITURE, autorisation de programme n° 2010-1, chapitre 916, fonction 621, compte nature 204142.

A l'Unanimité,

<u>Délibération n° 2</u> : Attribution des aides aux projets VAE en 2017

Attribue les subventions aux collectivités conformément au tableau constituant l'annexe à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département tous documents nécessaires au versement de ces subventions.

Les crédits nécessaires seront engagés sur le programme TRANSPDIV, chapitre 918, fonction 88, compte nature 204141.

A l'Unanimité,

<u>Délibération n° 1</u> : Mobillyco 2016 et Aménagements de sécurité

Approuve la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière de 2016 conformément au tableau constituant l'annexe ci-jointe.

Autorise le Président du Conseil départemental à demander à Monsieur le Préfet de l'Ardèche de procéder à la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière conformément au tableau constituant l'annexe ci-jointe.

2 . 7 CONVENTION TRANSFERT DE VOIRIE DEPARTEMENTALE A LA COMMUNE DE VALLON PONT D'ARC

A l'Unanimité,

Approuve les termes de la convention jointe en annexe, relative aux modalités de transfert de tronçons de voire départementale à intervenir entre le Département et la Commune de Vallon Pont d'Arc.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer celle-ci au nom et pour le compte du Département,

Décide de retirer du domaine public départemental les linéaires de voirie conformément à la convention.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer les procès-verbaux de remise de voies avec la Commune de Vallon Pont d'Arc.

Approuve les termes de la convention jointe en annexe, relative aux modalités d'entretien des ouvrages départementaux en agglomération et hors agglomération à intervenir entre le Département et la Commune de Vallon Pont d'Arc.

2 . 8 CONVENTION RELATIVE A LA SURVEILLANCE, L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DES OUVRAGES D'ART LIMITROPHES ENTRE LES DEPARTEMENTS DE LA DROME ET DE L'ARDECHE

A l'Unanimité,

Approuve les termes de la convention jointe en annexe, relative aux modalités de surveillance, d'entretien et de réparation des ouvrages d'art limitrophes entre les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer celle-ci au nom et pour le compte du Département.

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**
  - DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
    - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

2 . 9 GESTION DU PATRIMOINE FONCIER

(Délibérations dans l'ordre du rapport)

M. WEISS ne prenant pas part au vote pour la délibération n° 2, à l'unanimité : pour 33

Délibération n° 2 :

Approuve la cession des parcelles suivantes pour le montant indiqué :

COMMUNE	Section et N° parcelles	Surface en m²	Conditions particulières	Montant de la cession en Euros	Preneur
Cession dans la commune de Saint Agrève, lieu-dit « les Baraques »					
SAINT AGREVE	AE 20 180A 513	545 396		**300,00**	Commune de SAINT AGREVE

Autorise la signature de l'acte correspondant au nom du Département de l'Ardèche.

A l'Unanimité : pour 34

<u>Délibération n° 1</u> :

Approuve la vente d'immeubles au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée selon le tableau suivant et **autorise** la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche :

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m²	Prix €/m²	Indemnité Principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Opération/ Propriétaire
RD 120 – Travaux de dégagement de visibilité et de sécurité avec accès au SDIS rue du Gua – SAINT MARTIN DE VALAMAS							15N70N01
SAINT MARTIN DE VALAMAS	AB 949 AB 951	131 74	0.15 0.15	19.65 11.10	Châtaignier : 100.00 Noyer : 100.00	**219.65** **11.10**	Epoux PONTON M. BOUCHET Roger
RD 256 – aménagement de la RD – SAINT JULIEN DU SERRE							14W02K05
SAINT JULIEN DU SERRE	B 563 B 564 B 565 Division en cours pour ces parcelles	122 189 969	0.60 0.60 0.60	73.20 113.40 781.40	Abattage de gros pins = 200.00	**968.00**	Consorts ROUSSEL / BARTOLETTI
RD 294 – Réalisation d'accotements vers le PR 1+100 – BALAZUC							08T02R01
BALAZUC	C 1978	112	0.50	56.00		**56.00**	Consorts MOURARET
RD 122 – Aménagement de la RD du PR 33+750 au PR 35+000 – MEZILHAC							17S11P01
MEZILHAC	D 262 D 304 D 301 D 302 D 303 D 339 D 354 D 358 D 359 D 569 D 424 Division en cours pour ces parcelles	500 20 30 24 80 30 30 30 40 40 50 Surface approxima-tive en attente du document d'arpentage	0.15 0.15 0.15 0.15 0.15 0.15 0.15 0.15 0.15 0.15 0.15	75.00 3.00 4.50 3.60 12.00 4.50 4.50 4.50 6.00 6.00 7.50	Perte d'exploitation sur la parcelle D 262 (3 ans d'airelles) 500 x 1.80 = **900.00** Perte d'exploitation sur la parcelle D 304 (3 ans d'airelles) 20 x 1.80 = **36**	**1 067.10**	M. TEYSSIER Norbert et Mme ISSARTEL Bernadette
RD 578 – Aménagement de la RD (pont sur le ruisseau du Larbonnet) au PR 87+920 – MEZILHAC							17S11P01
MEZILHAC	C 288 Division en cours pour ces parcelles	72 Surface Approxima-tive en attente du document d'arpentage	0.30	21.60		**21.60**	M. TEYSSIER Baptiste

Politique 2 : Transports

- **<u>DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse</u>**
  - DIRECTION: Transports

2 . 10 TRANSPORTS COLLECTIFS

M. MAISONNAT ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : pour 33

Approuve et autorise le Président du Conseil Départemental à signer la nouvelle convention pour la mise en accessibilité de l'arrêt Le Sept Mauves "Condamines" avec la commune de Mauves ci-jointe.

Et **alloue** une subvention maximale de 13 218,55 € par arrêt physique par le Département de l'Ardèche à la Commune de Mauves soit 26 437,10 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 916-621-204142-25948 du budget départemental.

Politique 3 : Solidarité avec les territoires et eau

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**
  - DIRECTION: Dir Appui et Pilotage DGAAT
    - SERVICE : Appui et Pilotage DGAAT

2 . 11 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SMA

Mme ROCHE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : pour 33

Attribue une subvention exceptionnelle de 4 000 euros au Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise, en vue de financer à hauteur de 50 % la construction d'un mur de séparation à la ferme de Bourlatier destiné à accueillir la projection de l'œuvre de Monsieur LEROI, en complément de la projection à la maison de site du Mont Gerbier de Jonc.

Cette dépense sera prélevée sur le chapitre 917, fonction 74, nature 204 152 du budget départemental.

2 . 12 SDEA - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES DE SERVICE ET DE TÉLÉPHONIE MOBILE

M. TERRASSE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : pour 33

Approuve les termes de la convention de mise à disposition et d'entretien de véhicules de service et de téléphonie mobile et ses trois annexes pour les agents du pôle de développement territorial du SDEA.

Autorise le Président à la signer.

2 . 13 SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OGS COMBE D'ARC - RECTIFICATIF

Mme MALFOY ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : pour 33

Complète la délibération n° 3.14.1 du 3 juillet 2017 et **alloue** au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche une subvention supplémentaire de 5 500 € fixant la participation totale du Département à 63 000 € pour le programme d'actions 2017 de « l'Opération Grand Site Combe d'Arc ».

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 937 du budget départemental (crédit ENS).

- DIRECTION: Territoires
  - SERVICE : Eau

2 . 14 POLITIQUE DE L'EAU

A l'Unanimité,

I - Contrats « ARDECHE, TERRE D'EAU »

Approuve les affectations de crédits départementaux en faveur des collectivités des territoires « ARDECHE ET AFFLUENTS AMONT » (Annexe 1), « AY – OZON » (Annexe 2), « ESCOUTAY – FRAYOL - CONCHE» (Annexe 3), « OUVEZE – PAYRE – LAVEZON » (Annexe 4), « DOUX – RHONE – EYRIEUX » (Annexe 5), « HAUT VIVARAIS – VAL'EYRIEUX » (Annexe 6), « HAUTES CEVENNES » (Annexe 7), « OUVEZE – PAYRE – BASSIN DE PRIVAS » (Annexe 8), « SERENA – VOCANCE » (Annexe 9), pour un montant total de subvention de 394 664 €.

Le détail des affectations est précisé dans les annexes jointes à la présente délibération.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 916, sous-fonction 61 du budget départemental.

II - Programme 2017-C Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Approuve les affectations de crédits de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour le financement des projets d'alimentation en eau potable (Annexe 10) et d'assainissement (Annexe 11) pour un montant total de subvention de 711 036 €.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront engagés sur l'AP 2017/1 AGENCE et mandatés au chapitre 916 sous-fonction 61 du budget départemental.

- SERVICE : Tourisme, Agriculture et Relations aux Territoires

2 . 15 REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS DE MUTATION 2017

A l'Unanimité,

Approuve les modalités de répartition suivantes de la dotation 2017 du fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux :

– répartition de la somme affectée au fonds à hauteur d'1/3 au prorata de la population INSEE des communes, d'1/3 au prorata du montant de leurs dépenses d'équipement brut (moyenne des 5 dernières années) et d'1/3 au prorata de leur effort fiscal,

– application au résultat obtenu d'un mécanisme correctif conduisant à :

  - une dotation équivalente à celle de 2016 aux communes dont le calcul théorique donne un montant inférieur à la dotation versée en 2016,
  - une hausse uniforme de 15,73 % pour les communes dont le calcul théorique donne un montant supérieur à la dotation versée en 2016.

Approuve la répartition de la somme de 5 436 896,08 € affectée au fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux selon le détail figurant en annexe jointe.

2 . 16 ARDECHE DURABLE 2016 - 2017

A l'Unanimité,

Attribue, dans le cadre du dispositif ARDECHE DURABLE 2016 (volet "Projets Développement Durable"), la subvention selon le détail figurant en annexe 1 pour un montant total de 5 682 €.

Attribue, dans le cadre du dispositif ARDECHE DURABLE 2017 (volets "Projets Structurants" et "Projets Développement Durable"), les subventions selon le détail figurant en annexe 2 pour un montant total de 582 647 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 917, sous-fonction 74 du budget départemental.

Mission 3 : CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Politique 1 : Environnement et forêt

- SERVICE : Environnement et Forêt

3 . 17 COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE DE CRUAS MEYSSE

A l'Unanimité,

Approuve les termes de la convention relative au financement des activités de la CLI de CRUAS MEYSSE pour l'année 2017 à intervenir avec l'ASN et prévoyant une subvention de 7 350 € suivant l'annexe jointe,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département ladite convention.

Politique 2 : Espaces naturels et sensibles

3 . 18 ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'Unanimité,

I. Gestion des propriétés départementales

- **Site ENS du site fossilifère et géologique de la Boissine**
  Convention avec le CEFA de Montélimar

Approuve les termes de la convention avec le Centre d'Etudes Forestière et Agricoles (CEFA) de Montélimar, pour un montant maximum total de 6 000 € (annexe 1).

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention avec le CEFA de Montélimar.

- **Site ENS des Bois de Païolive et gorges de Chassezac**

Octroie une subvention de 10 500 € à l'Association Païolive au taux de 70 % maximum pour la réalisation d'un inventaire et d'un protocole de suivi de la faune entomologique aquatique et ripicole du Chassezac dans le Bois de Païolive sur 2 années.

- **Site ENS du Bois d'Abeau, des Bartres et vallée de la Gagnière**

Octroie une subvention à l'ONF de 4 900 € au taux de 10 % pour établir un inventaire permanent de placettes d'observation du pin de Salzmann sur les 3 forêts publiques du site ENS.

- **Site ENS de Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron**

Approuve le programme d'actions à conduire sur la Tourbière des Remondes, commune de Coucouron, pour un montant prévisionnel de 19 000 €, en vue d'en établir un plan de gestion pluriannuel comprenant celui de la parcelle appartenant au Département (annexe 2).

Autorise le Président à solliciter les financements de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

II. Mise en œuvre du schéma départemental des ENS (2014-2020)

- **ENS Massif du Tanargue et gorges de la Borne**

Décide l'instauration d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur les gorges de la Borne, dans la commune de Borne, d'une surface totale de 137 ha 75 a 86 ca, aux motifs développés dans le rapport de présentation et selon les plans de situation, de délimitation et tableaux des parcelles joints en annexe 3 à la délibération.

Rappelle que le périmètre du projet de zone de préemption a été établi en étroite concertation avec la commune concernée dont la délibération du conseil municipal figure en annexe.

Précise que conformément à la délibération du conseil municipal de Borne en date du 26 avril 2017, le Département donnera priorité à la Commune, si elle souhaite se porter acquéreuse des parcelles en vente.

Autorise le Président à effectuer les mesures d'affichage et de publicité réglementaire s'y afférant.

- **ENS Vallée de l'Ardèche, gorges de la Beaume et de la Ligne**

Décide l'instauration d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, dans la commune de Chauzon, d'une surface totale de 522 ha 86 a, aux motifs développés dans le rapport de présentation et selon les plans de situation, de délimitation et tableaux des parcelles joints en annexe 4 à la délibération.

Rappelle que le périmètre du projet de zone de préemption a été établi en étroite concertation avec la commune concernée dont la délibération du conseil municipal figure en annexe.

Autorise le Président à effectuer les mesures d'affichage et de publicité réglementaire s'y afférant.

III. Approbation de Conventions Ardèche Nature avec les collectivités coordonnatrices du réseau départemental

- **Avenant n° 1 à la convention Ardèche Nature 2016-2018 avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des monts d'Ardèche pour le site ENS « Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène partie bassin versant de l'Eyrieux»**

Approuve le transfert de collectivité coordinatrice du site ENS cité ci-dessus du Syndicat Mixte Eyrieux Clair au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, à compter du 1er janvier 2017.

Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention Ardèche Nature 2016-2018 avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, modifiant le programme d'action pour un montant de subvention départementale maximum de 26 864 € pour l'année 2017, tel que présenté en annexe 5,

Autorise le président du Conseil départemental à signer cet avenant.

- **Partenariat avec l'Arche des Métiers**

Approuve les termes de la convention Ardèche-Nature avec l'Arche des Métiers pour engager une mission de préfiguration de la gestion du domaine départemental de nature de la Boissine pour un montant révisé à 17 000 € maximum (annexe 6).

Autorise le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département

IV. Attribution de subventions inscrites dans les conventions Ardèche-Nature

Octroie en application des conventions Ardèche Nature et de leurs avenants respectifs les subventions aux maîtres d'ouvrages présentés dans le tableau détaillé en annexe 7 pour un montant total de 127 369,80 €.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le budget départemental chapitre 937 – sous fonction 738.

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**
  - DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
    - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

3 . 19 GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'Unanimité,

Approuve l'acquisition de parcelles référencées dans le tableau ci-dessous pour une surface de 186 978 m² au montant total de 144 461 € hors frais d'acte associés, ainsi que des frais de négociation SAFER d'un montant de 1 560 € TTC, à prélever sur la ligne de crédit 22209 Acquisitions terrains ENS :

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface en m²	Lieu-dit	Prix d'acquisition en €	Honoraires SAFER T.T.C.	Propriétaires
Site ENS des Gorges du Doux du Duzon et de la Daronne						
PLATS	G 3	3 840	Les Bois de Montplanet	3 000	/	Consorts VIDRIL
	G 5	5 220				
	G 15	370				
	G 16	600				
	G 323	835				
Site des Vallées de la Beaume et de la Drobie						

RIBES	A 345 A 354	1 790 1 967	Chassournet	Valeur vénale : 1 100 Indemnités accessoires : Perte exploitation bois : 400 TOTAL : **1 500**		Syndicat des rivières Beaume et Drobie
BEAUMONT	A 980	35 118	Les Eaux Mareches	2 810	780	M. HERBEPIN Mme FACCHINI
Site de la Vallée de l'Ardèche, des Gorges de la Beaume et de la Ligne						
RUOMS	A 162	1 550	Moulin du Grazel	Valeur vénale : 42 525 Indemnités accessoires : Perte exploitation bois : 2 400 Marge négociation amiable : 5 000 TOTAL : 49 925 Arrondi à **50 000**	/	M. GUIGNARD Mme HABERKORN
	A 163	12 840				
	A 164	8 520				
	A 165	3 690				
	A 166	90	Mas du Grazel			
	A 167	320				
	A 168	4 490				
Site Bois de Païolive et Gorges du Chassezac						
LES ASSIONS	C 9	600	Côte de Champetier Bas	7 151	780	Consorts FROMENT / ROUVEYROL
	C 10	7 220	Côte de Champetier Bas			
	C 252	5 010	Les Lauzières			
	C 260	3 870	Les Lauzières			
	C 264	9 100	Les Lauzières			
	C 277	15 460	Gadonne			
	C 490	5 040	Serre de cavata			
	C 562	14 410	Champ Paoures			
	C 608	7 681	Champ Paoures			
	C 654	14 410	Couloubrioux			
	D 172	6 460	Le deves Ouest			
	D 231	6 080	Meillas			
BERRIAS ET CASTELJAU	046A 596	916	Les Lauzasses	Valeur vénale : 46 478 Indemnités accessoires : Perte d'exploitation débarcadère :15000 Perte d'exploitation point de vente ambulant : 9 000 Perte d'exploitation vigne : 1 500 Marge négociation amiable 10 % : 8 000 TOTAL : 79 978 Arrondi à **80 000**	/	Mme MESCLON-OPSOMER
	046A 598	2 019				
	046A 599	375				
	046A 601	1 750				
	046A 603	5 337				
TOTAL		**186 978**		**144 461**	**1 560**	

Autorise la signature des actes de vente à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

Politique 3 : Sécurité et incendie

- DIRECTION: Dir Ressources
  - SERVICE : Serv. Ressources

3 . 20 PROGRAMME DE MODERNISATION DES CASERNES DU SDIS ET PARTICIPATION AU DEPLOIEMENT DU RESEAU ANTARES

Mme CHAREYRE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : pour 33

Alloue au SDIS une subvention de fonctionnement de **102.656 €** et une subvention d'équipement de **426.209 €** au titre de l'annuité 2017 de la participation du Département au programme de modernisation des casernes selon les conditions de la convention pluriannuelle de partenariat du 5 juillet 2012, ainsi qu'au déploiement du réseau ANTARES selon les conditions de la convention pluriannuelle de partenariat du 12 septembre 2016.

Approuve l'annexe à la convention ci-dessus, figurant en annexe.

Les crédits correspondant à ces dépenses seront mandatés sur le chapitre 931, fonction12 (pour la subvention de fonctionnement) et sur le chapitre 911, fonction 12 (pour la subvention d'équipement).

Constate que l'encours de subventions en annuités allouées au SDIS au titre du programme de modernisation des casernes et du déploiement du réseau ANTARES s'élèvera au 31 décembre 2017 à **7.227.021 €**. Cet engagement fera l'objet d'une inscription dans la classe 8 de la comptabilité du Département.

Mission 4 : EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, EDUCATION ET CITOYENNETE

Politique 1 : Culture

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**
  - DIRECTION: Culture

4 . 21 CULTURE

A l'Unanimité,

Approuve la reconduction de l'appel à projets « Culture e(s)t Lien Social » pour l'année 2018,

Décerne le « Prix Villard 2017 », d'un montant de 470 €, à Arnaud RANU pour son ouvrage « Amélia, première dame du ciel »

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 933 sous-fonction 31 du budget départemental.

Politique 3 : Education

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse**
  - DIRECTION: Education, Jeunesse et Vie Associative
    - SERVICE : Education

4 . 22 FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

A l'Unanimité,

I. CITES MIXTES : CONVENTION AVEC LA REGION :

Approuve l'avenant à intervenir avec la Région **et Autorise** le Président du Conseil Départemental à le signer au nom du Département.

II. DOTATION COMPLEMENTAIRE POUR L'EPS :

Octroie aux collèges les dotations complémentaires suivantes au titre de l'éducation physique et sportive :

Léonce Vieljeux aux Vans : **2 700 €**,
Jastres à Aubenas : **3 300 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

III. HARMONISATION DES DISPONIBILITES FINANCIERES DES COLLEGES :

Approuve l'ajustement des disponibilités financières des collèges de Lamastre et de Tournon comme suit :

TOURNON : ajustement dotation 2017 - 2018 : - 132 779 €,

LAMASTRE : ajustement dotation 2017 - 2018 : - 21 715 €.

IV. RENOVATION D'UN LOGEMENT :

Octroie la subvention d'un montant de **715 €**, au titre du dispositif rénovation des logements de fonction au collège Marie Curie à TOURNON-SUR-RHÔNE, pour les travaux urgents réalisés dans le logement du gestionnaire de cet établissement.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

4 . 24 COLLEGES PUBLICS EQUIPEMENT MOBILIER ET MATERIEL

A l'Unanimité,

Approuve l'acquisition de mobilier et matériel pour les collèges publics pour un montant estimatif de **22 211 €** selon le tableau ci-annexé.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AP COLPUBMOB 2017-1 et mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

4 . 25 FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT

A l'Unanimité,

Approuve la répartition du fonds commun des services d'hébergement suivant le tableau ci-annexé.

4 . 26 SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES

A l'Unanimité,

Octroie une subvention de **1 500 €**, en complément des projets pédagogiques 2017-2018, pour accompagner le projet "Relais cinéscolaire" au collège Les Perrières à ANNONAY.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

Politique 4 : Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale

- SERVICE : Jeunesse et Vie Associative

4 . 27 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE FONDS D'ENCOURAGEMENT AUX INITIATIVES LOCALES TROISIEME REPARTITION

A l'Unanimité,

Attribue au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales les subventions figurant en annexe 1 pour un montant total de **36 950 €**.

Attribue dans le cadre de l'animation L'Ardéchoise 2017 les subventions figurant en annexe 2 pour un montant total de **3 300 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 930 sous-fonction 023 du budget départemental.

4 . 28 POLITIQUE DE JEUNESSE CONVENTIONNEMENT RELATIF AU GROUPE DE CANDIDATURE DU PROJET AJIR

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

I. FORMALISATION DES PARTENARIATS ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE PNR DES MONTS D'ARDECHE :

Approuve le partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ladite convention.

II. CONVENTIONNEMENT AVEC POLENERGIE

Alloue la subvention de 10 000 € à POLENERGIE pour le développement d'un outil de mise en réseau et d'organisation de l'autostop en Ardèche.

Les crédits budgétaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous fonction 33 du budget départemental.

4 . 29 POLITIQUE DE JEUNESSE CONVENTIONNEMENT AVEC LA MJC D'ANNONAY

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

CONVENTIONNEMENT AVEC LA MJC D'ANNONAY :

Approuve la convention de partenariat à intervenir avec la MJC D'Annonay sur le volet fonctionnement du projet de développement d'un lieu expérimental de pratique média numérique.

Alloue une subvention de 5 000 € à la MJC d'ANNONAY.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

Mission 5 : SOLIDARITES, INSERTION ET ACCES AUX DROITS

Politique 1 : Séniors

- DIRECTION: Domicile et Coordination

5 . 30 PROGRAMME DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET SOUTIEN AUX CLUBS SENIORS 2017

A l'Unanimité,

Alloue les subventions à hauteur de 804 157 € pour la réalisation du programme coordonné de prévention de la Conférence des financeurs en 2017 tel que défini dans l'annexe 1 et Autorise le Président du Département à signer les documents y afférents,

Approuve la convention type applicable pour l'ensemble des porteurs de projets accompagnés par la Conférence des financeurs en 2017 telle que proposée dans l'annexe 2 et Autorise le Président du Département les signer,

Alloue 7 440 € pour les 48 clubs de Troisième âge non-fédérés (annexe 3),

Alloue 11 160 € pour les 72 clubs de la Fédération Ensemble et solidaire - UNRPA,

Approuve les termes de la convention avec la Fédération Ensemble et solidaire - UNRPA (annexe 4) et Autorise le président du Département à la signer,

Alloue 14 260 € pour les 92 clubs de la Fédération Générations mouvement – Les Aînés ruraux,

Approuve les termes de la convention avec la Fédération Générations mouvement - Les Aînés ruraux (annexe 5) et Autorise le président du Département à la signer.

- DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées
  - SERVICE : Etablissements

5 . 31 PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE VALGORGE, CHAMBONAS, JOYEUSE

A l'Unanimité,

Alloue une subvention de fonctionnement au Centre hospitalier de Joyeuse d'un montant de 10 000 € sous forme de crédits non reconductibles pour un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage sur un projet de territoire visant la fusion des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valgorge, Joyeuse et Chambonas.

Politique 3 : Action sociale et insertion

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion
  - SERVICE : Insertion

5 . 32 SUBVENTION REGIE DE TERRITOIRE REBON

M. PEVERELLI ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : pour 33

Alloue une subvention de fonctionnement de **10 000 €** à la Régie de Territoire du Teil au titre du règlement d'intervention pour l'aide au démarrage et au soutien aux structures d'insertion (chapitre 9356, sous-fonction 564).

Politique 4 : Enfance et famille

- DIRECTION: Education, Jeunesse et Vie Associative
  - SERVICE : Education

5 . 33 AIDE AUX VACANCES EN FAMILLE

A l'Unanimité,

Alloue la subvention suivante dans le cadre de la réalisation de projets d'accompagnement aux départs en vacances en famille, sorties à la journée :

- Secours Catholique : 900 €

Les crédits nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933-33 sous fonction 6574 enveloppe 668 du budget départemental.

- DIRECTION: Enfance, Santé et Famille
  - SERVICE : Santé Famille

5 . 34 SOUTIEN A LA PARENTALITE

A l'Unanimité,

Approuve la convention relative au soutien financier des Lieux d'Accueil Enfants Parents avec la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron pour le LAEP du Teil.

Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le SIVU de Peaugres Label Parents 07.

Autorise le Président à signer ces conventions.

Politique 6 : Logement et politique de la ville

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion
  - SERVICE : Action Sociale et Logement

5 . 35 GARANTIE D'EMPRUNTS - LOGEMENT SOCIAL

A l'Unanimité,

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de **75 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 191 544,00 euros** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 67991** constitué de 4 lignes de Prêt. (**« Terra Verdé » Lieu-dit Chapotte à TOURNON sur Rhône**)

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – **La garantie est apportée aux conditions suivantes**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 4 : Cette délibération annule et remplace la délibération n° 7.31.1 de la Commission permanente du 2 mars 2015.

Mission 6 : RESSOURCES

Politique 1 : Personnel

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**
  - DIRECTION: Ressources Humaines
    - SERVICE : Gestion des Carrières

6 . 36 REMISE GRACIEUSE

A l'Unanimité,

Accorde une remise gracieuse d'un montant de 1 064,85 € à Mme Christelle ROUCHON.

Politique 3 : Administration générale

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**
  - DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
    - SERVICE : Commande Publique, Achats et Approvisionnements

6 . 38 COMMANDE PUBLIQUE

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Délibération n° 1 : Définition juridique des opérations spécifiques de fournitures, de travaux et de services

Approuve les définitions d'opérations spécifiques de services et de fournitures détaillées en annexe 1 :

- Noël au cinéma 2017.

- Inventaire des coléoptères saproxyliques bioindicateurs du Bois d'Abeau.

- Plantation d'un verger conservatoire – Correctif.

- Entretien d'un verger conservatoire – Correctif.

- Achat d'une prestation d'un intervenant extérieur.

- Acquisition d'émetteurs / récepteurs portatifs 80 Mhz.

- Maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des sites du Département.

- Repérage d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

- Fourniture, livraison et pose de glissières de sécurité.

- Fourniture de peintures et produits de signalisation horizontale.

- Lancement d'une étude de faisabilité sur la base Départementale de Salavas.

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Délibération n° 2 : Information sur la signature des contrats suite à l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres

Il est donné acte du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche :

Se référer à l'annexe n°2.

Les marchés objet de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Délibération n° 3 : Information sur la signature des avenants aux contrats de commande publique

Il est donné acte du compte rendu des avenants passés par le Président du Conseil Départemental.

Se référer à l'annexe n°3.

Les avenants, objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)
Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

<u>Délibération n° 4</u> : Dispositions relevant de la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée – Approbation d'un avant-projet définitif

Approuve l'Avant-Projet Définitif (APD), joint en annexe n°4 à la délibération, pour les travaux ponctuels sur les bivouacs de GAUD et GOURNIER sur la commune de SAINT REMEZE permettant d'établir l'estimation du coût prévisionnel définitif des travaux à 109 160 € HT.

Le dossier complet est disponible à la Direction de l'Immobilier des Achats et des Moyens – Service Construction Maintenance des Bâtiments (☎ 04 75 66 79 19).

- DIRECTION: Secrétariat Général
  - SERVICE : Pôle Assemblée

6 . 39 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

A l'Unanimité,

Approuve les deux nouvelles désignations suivantes :

➢ <u>Comité Régional de la Biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes</u>

Titulaire : Mme MALFOY
Suppléant : M. CHAZE.

➢ <u>Commission Consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Auvergne-Rhône-Alpes (PRPGD)</u>

Titulaire : Mme MALFOY
Suppléante : Mme BUIS.

Politique 4 : Patrimoine et logistique

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
  - SERVICE : Gestion, Animation, Coordination

6 . 40 REFORME ET ALIENATION

A l'Unanimité,

Décide de prononcer la réforme et d'engager la procédure d'aliénation du mobilier dont la liste est jointe en annexe.

Décide de prononcer la réforme et la destruction du mobilier suivant, cassé, non réutilisable et non vendable :

Référence	Désignation	Dimensions	Coloris	Observations	Quantité
D1/2017	Chaise 4 pieds		Gris	Tissu déchiré et taché, HS	2
D2/2017	Chaise 4 pieds		Rouge	2 pieds cassés, HS	1
D3/2017	Bureau ½ ministre		Beige	Pieds cassés, HS	2
D4/2017	Siège à roulettes		Bleu	Tissu taché, d'huile HS	1
D5/2017	Siège à roulettes avec accoudoirs		Gris	Vérin HS	2
D6/2017	Caisson		Beige	3 tiroirs HS	1
D7/2017	Fichier		Beige	2 tiroirs HS	1
D8/2017	Caisson		Beige	2 tiroirs HS	1
D9/2017	Armoire métallique haute		Gris	HS	1
D10/2017	Armoire vestiaire		Gris	HS	1
D11/2017	Colonne 10 clapets		Gris	HS	1
D12/2017	Bureau ministre	160 x 80	Gris	HS	1
D13/2017	Plan de travail	120 x 80	Gris	HS	1
D142017	Plan de travail 2 plateaux	120 x 80	Beige	HS	1
D15/2017	Sièges à roulettes		Marron	HS	3
D162017	Chaise en skaï		Noir	HS	1
D17/2017	Table	60 x 40	Beige	HS	1
D18/2017	Vestiaire double		Gris	HS	3
D19/2017	Vestiaire triple		Beige	HS	1
D20/2017	Table 4 pieds	120 x 80	Gris	HS	1
D21/2017	Table 4 pieds	160 x 80	Gris	HS	1
D22/2017	Banc		Gris Blanc	HS	1

Prend acte qu'à l'issue de la deuxième période d'enchères en ligne via la plate-forme Agorastore, les matériels techniques invendus (réformés par délibération du 2 mai 2017) seront remis en vente, selon le cas, soit à nouveau via Agorastore, soit selon notre procédure classique par publicité sur notre site Internet.

****

➢ **Etant stipulé :**

- **d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N° 2, 23, 37,**
- **d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.**

****

La séance a été levée à 11 H 12